

*Cabinet BRACQ-VANDENBURIE  
et associés*

EXPERTISE COMPTABLE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CONSEIL EN MANAGEMENT

LEURJE DES CANONNIERS  
59045 LILLE CEDEX  
☎ : 03 20 21 97 58  
☎ : 03 20 51 31 55  
✉ : mc2lille@mc2partenaire.fr  
www.mc2partenaire.fr

JFV/MVM/MOL

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

ASSOCIATION AMITIE PARTAGE  
21 RUE DU MARECHAL FOCH  
59100 ROUBAIX

46, RUE DES CANONNIERS  
59045 LILLE CEDEX  
☎ : 03 20 21 97 58  
☎ : 03 20 51 31 55  
✉ : mc2lille@mc2partenaire.fr  
www.mc2partenaire.fr

ASSOCIATION AMITIE PARTAGE  
21 RUE DU MARECHAL FOCH  
59100 ROUBAIX

JFV/MVM/MOL

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION AMITIE PARTAGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se caractérisent par les données suivantes :

- total du bilan	:	319 978 €
- résultat de l'exercice (excédent)	:	50 382 €
- produits d'exploitation	:	666 310 €
- la justification des appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'émettre une opinion sur ces comptes.

**I/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention des membres de l'Association sur le paragraphe I/ Règles et méthodes comptables – « faits significatifs et dérogations » de l'annexe, relatif à la mise en application du Plan Comptable des Associations à compter de l'exercice 2008.

## **II/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

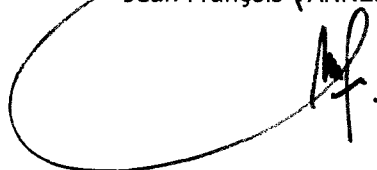
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III/ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans le rapport financier et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT A LILLE, LE 31 MARS 2008  
Le Commissaire aux Comptes  
CABINET BRACQ – VANDENBURIE & ASSOCIES  
Jean François VANNESTE



**ASSOCIATION AMITIE PARTAGE**  
**21 RUE DU Maréchal Foch**  
**59100 ROUBAIX**

**BILAN**  
 Pour la période du 01/01/2007 au 31/12/2007

ACTIF		PASSIF	
Prêts aux déhérités	248,69	Fonds associatif	60 843,32
Produits à recevoir	97 965,00	Fonds de roulement	92 821,96
BPN, placement	60 199,99	Resultat	50 381,75
BPN	118 194,02	Provisions gos travaux	10 000,00
Crédit Lyonnais	40 027,61	Charges à payer	98 431,00
Caisse	98,72	Produits constatés d'avance	7 500,00
Charges constatées d'avance	3 244,00		
	319 978,03		319978,03



**ASSOCIATION AMITIE PARTAGE**

21 rue du Maréchal Foch  
59100 ROUBAIX

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE  
Pour la période du 01/01/2007 au 31/12/2007

<b>RECETTES</b>		
Subvention Conseil général Alphabétisation		9 148,00
Subvention P.R.I. Atelier d'insertion		23 515,75
Subvention DDTEFP Atelier d'insertion		11 798,00
Subvention Conseil général salaires Référent RMI		49 090,00
Subvention Conseil général Contrats d'insertion		18 295,50
Subvention FASILD		4 000,00
Subvention Mairie de Roubaix		7 245,00
Subvention salaires C. adultes relais		43 772,34
Subvention contrat Petite enfance		24 117,74
Subvention ASI		51 400,00
Subvention contrat ville Ecrivain public		39 271,60
Subvention contrat ville Ecrivain public solde 2006		(865,95)
Subvention P.R.I. Seniors		45 000,00
Subvention P.R.I. Seniors solde 2006		23,73
Subvention Accueil DDASS		38 000,00
Subvention Alimentation DDASS		15 000,00
Subvention diverse DDASS		0,00
Subvention Contrats aidés Atelier Couture		121 312,47
Subvention Contrats aidés Atelier Insertion		69 961,34
Subvention O.E.G.		27 884,52
Subvention Coordination		22 500,00
Subvention diverses		0,00
Participations usagers		3 707,49
Ventes		1 843,50
Dons et autres subventions		40 289,39
Produits financiers		199,99
Transferts de charges		7 600,00
Reprise provision indemn. licenciement		0,00
Reprise provision Congés payés et charges		16 312,00
<b>DEPENSES</b>		
Energie	6 456,55	
Achats de Matériel	2 004,28	
Fournitures et entretien	5 213,40	
Fournitures d'activités	1 381,00	
Fournitures d'activités atelier insertion	1 218,27	
Loyers	7 600,00	
Assurances	3 978,49	
Honoraires et Taxes	2 656,50	
Achats de nourriture et divers	10 064,31	
Transports	5 380,84	
Frais de télécommunications	5 894,16	
Dons et avances non remboursées	765,80	
Salaires et charges Amitié-Partage	12 882,55	
Salaires et charges Accueil	38 631,81	
Salaires et charges Coordination	46 236,47	
Salaires et charges Atelier d'insertion	20 258,25	
Salaires et charges Petite enfance	17 974,88	
Salaires et charges RMI	52 313,86	
Salaires et charges Ecrivain public	31 691,39	
Salaires et charges Contrats aidés atelier couture	122 523,88	
Salaires et charges Contrats aidés atelier Insertion	84 830,55	
Salaires et charges C. adultes relais	35 806,92	
Salaires et charges Redynamisation seniors + OEG	56 825,12	
Salaires et charges ASI	29 640,27	
Formation	10 678,25	
Dotation provision Congés à payer et charges	16 820,00	
Dotation provision gros travaux	10 000,00	
Charges financières	312,86	
Montant à affecter	50 381,75	
	690 422,41	690 422,41



ASSOCIATION AMITIE PARTAGE  
21 RUE DU MARECHAL FOCH  
59100 ROUBAIX

## **ANNEXE**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

#### **I/ REGLES ET METHODES COMPTABLES**

##### **➤ Conventions générales**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

##### **➤ Faits significatifs et dérogations**

L'association n'applique pas les règles comptables particulières contenues dans le Plan Comptable des Associations.

A compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'association applique désormais les règles du Plan Comptable des Associations.



**II/COMPLEMENTS D'INFORMATION****➤ ACTIF IMMOBILISE**

NEANT

**➤ ETAT DES AMORTISSEMENTS**

NEANT

**➤ ETAT DES PROVISIONS**

Gros travaux	<b>10 000</b>
--------------	---------------

**PRODUITS A RECEVOIR**

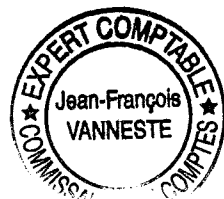
Subventions	<b>97 965</b>
-------------	---------------

**CHARGES A PAYER**

Congés à payer et charges	16 820
Indemnités	15 000
Charges sociales	52 115
Formation	11 000
Charges externes	3 496
	-----
	<b>98 431</b>

**➤ CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Assurances	<b>3 244</b>
------------	--------------



➤ **PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Dons

**7 500**

➤ **EFFECTIF**

33 salariés dont : - 3 contrats Adultes Relais  
- 8 contrats Insertion Amitié Partage  
- 11 contrats Insertion Atelier Couture

